

Présentation sur l'application du paragraphe 3(2)

de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* au sein

**de la Commission des champs de bataille
nationaux (2005-2006)**

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE
MULTICULTURALISME CANADIEN 2005-2006**

Partie I : Coordonnées de la personne-ressource

Nom officiel de l'institution fédérale (fournir dans les 2 langues officielles, s'il vous plaît) :

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

THE NATIONAL BATTLEFIELDS COMMISSION

Nom du champion du multiculturalisme (le cas échéant) :

MICHEL LEULLIER, SECRÉTAIRE – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Adresse du champion du multiculturalisme ou de la personne-ressource :

390, AVENUE DE BERNIÈRES, QUÉBEC, QC G1R 2L7

Numéro de téléphone du champion du multiculturalisme ou de la personne-ressource : 418-648-3553

Adresse électronique du champion du multiculturalisme ou de la personne-ressource : michel.leullier@ccbn-nbc.gc.ca

Nom de la personne qui a approuvé cette présentation au nom de votre institution :

M. Michel Leullier
(Nom)

Secrétaire – directeur général
(Titre)

Partie II : Renseignements statistiques

Nombre d'employés au sein de votre institution fédérale (au 31 mars 2006) : 97

Nombre d'employés appartenant à une minorité visible : 0

Nombre d'employés autochtones : 0

Pourcentage d'employés bilingues : 30 %

1. Énoncez la vision, le mandat et les buts de l'institution fédérale en ce qui a trait aux enjeux liés à la *Loi sur le multiculturalisme canadien* :

- La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) est un organisme de petite envergure comptant près de 100 employés durant la période estivale. Celle-ci constitue le moment de l'année le plus achalandé sur le parc.
- La CCBN gère l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde et le plus important parc historique au Canada.
- Dans le cadre de son mandat, elle se doit de préserver cet héritage historique pour les générations futures et de le mettre en valeur afin que la population (visiteurs et usagers) bénéficie de ses richesses.

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE
MULTICULTURALISME CANADIEN 2005-2006**

- Pour ce faire, elle permet à tous les Canadiens et Canadiennes de toutes origines d'avoir accès à ce site merveilleux, de bénéficier des installations et attractions (jardin Jeanne d'Arc, monuments), de participer aux différentes activités offertes (exposition Odyssée, animations, programmes éducatifs) et d'enrichir leurs connaissances sur l'histoire du Canada.
 - Elle œuvre avec des organismes dont les représentants proviennent de diverses communautés ethnoculturelles, et ce tant pour l'organisation d'activités que pour la mise en valeur de ses attractions.
2. Énoncez les programmes et les politiques de l'institution en matière de multiculturalisme :
- La CCBN gère un site touristique de grande importance et le premier parc historique au Canada. Afin de contribuer à faire connaître l'histoire de leur pays, elle entend donc transmettre à un plus grand nombre de visiteurs possible de toutes origines, les connaissances sur l'histoire du Canada et les batailles, notamment celle des plaines d'Abraham en 1759 qui changea le sort de l'Amérique.
 - Elle offre gratuitement divers spectacles en plein air au kiosque Edwin-Bélanger sous plusieurs thèmes, notamment « musique du monde ».
 - Elle offre divers services et accueille le public en plusieurs langues.
 - Elle s'assure d'accueillir les visiteurs sans discrimination et avec respect quelque soit leur origine.
 - Elle offre des expositions en plusieurs langues (français, anglais, japonais et espagnol)
 - Sous réserve de remplir les exigences du poste, elle recrute les candidats, offre de l'avancement au sein de l'organisme et maintient en poste le personnel, sans aucune discrimination.
3. Énoncez les activités entreprises pour appuyer la diversité ethnoculturelle et y faire écho durant l'exercice 2005-2006. Sélectionnez tous les éléments suivants applicables et précisez, le cas échéant, le nom de l'initiative à côté de la case à cocher :
- A établi des partenariats avec des groupes ethnoculturels :
 - Notamment, dans le cadre des spectacles au kiosque Edwin-Bélanger sur les plaines d'Abraham, la CCBN a établi des partenariats avec différents groupes ethnoculturels tels que Libanais, Indiens et Haïtiens pour faire connaître leur culture et leur musique à tous les spectateurs présents.
 - Elle a également consulté un spécialiste sur les questions autochtones afin de s'assurer du respect de l'information transmise sur le nouveau site virtuel « 1759 – Du sentier de la guerre aux plaines d'Abraham », lancé en septembre 2005, permettant ainsi à tous les visiteurs du site Internet d'approfondir leurs connaissances sur le sujet et connaître l'apport des autochtones lors de cet événement historique.
 - De plus, lors de certains aménagements, comme par exemple l'aménagement de la nouvelle exposition « Odyssée » à la Maison de la découverte et l'aménagement paysager au jardin Jeanne d'Arc, la CCBN a œuvré avec des entrepreneurs de différentes origines, notamment de nationalité mexicaine et portugaise.
- A ajouté ou amélioré des politiques ou des services afin de mieux répondre aux besoins des communautés ethnoculturelles :
 - La CCBN continue d'offrir différents services pour le bénéfice de tous les usagers et visiteurs. Ces services répondent aux besoins de la clientèle leur permettant d'enrichir leurs connaissances sur l'histoire du Canada et des batailles qui se sont déroulées sur le territoire du parc des Champs-de-Bataille.

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA *LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN* 2005-2006

- La CCBN a complété l'exposition virtuelle « 1759 – Du sentier de la guerre aux plaines d'Abraham », jeux interactifs accessibles gratuitement via l'Internet et constituant une chance unique de revivre la conquête de l'Amérique. Ce service bilingue (français et anglais) est accessible à toutes les communautés culturelles.
4. L'institution fédérale a désigné un champion du multiculturalisme (ou un haut fonctionnaire) responsable de l'avancement des principes du multiculturalisme.
 Oui
Le champion du multiculturalisme est également responsable de l'équité en matière d'emploi.
 Oui
5. Énoncez les responsabilités du champion du multiculturalisme ou du haut fonctionnaire en ce qui a trait à la mise en application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* au sein de votre institution.
- **S'assurer du respect de l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.**
 - **S'assurer de la mise en œuvre et du maintien des services et programmes applicables à la communauté multiculturelle.**
 - **S'assurer de la mise en œuvre et du maintien des services et programmes applicables au sein de l'institution en cette matière.**
6. Les employés de l'institution fédérale ont eu l'occasion, au cours de l'exercice 2005-2006, d'assister à des séances de formation sur la compréhension interculturelle, la lutte contre le racisme ou la promotion de la diversité, organisées à l'interne ou ayant nécessité l'inscription à un cours offert par une organisation externe :
 Non
7. Au cours de l'exercice 2005-2006, l'institution fédérale a consulté des groupes ethnoculturels afin de s'assurer que leurs points de vue étaient pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des services.

La CCBN tient compte des attentes des groupes ethnoculturels dans le cadre des spectacles présentés au kiosque Edwin-Bélanger et lors de la conception du site Internet « 1759 – Du sentier de la guerre aux plaines d'Abraham ».

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA *LOI SUR LE
MULTICULTURALISME CANADIEN* 2005-2006**

**Partie III : Questions descriptives (basées sur les cinq alinéas du
paragraphe 3(2) de la Loi)**

Alinéa 3(2)a Chances égales dans les institutions fédérales

« les organismes fédéraux doivent... faire en sorte que les Canadiens de toutes origines aient des chances égales d'emploi et d'avancement. »

8. Recrutement :

Quelles initiatives votre institution a-t-elle entreprises pendant l'exercice 2005-2006 afin de faire augmenter le nombre de ses employés provenant de différentes origines ethnoculturelles?

La CCBN exerce uniquement dans la ville de Québec. L'ensemble de la population est d'origine québécoise, donc la très grande majorité des candidats sont de race blanche et de langue française. Au cours de l'exercice 2005-2006, elle n'a pas entrepris de nouvelles initiatives.

Afin de recruter des candidats répondant aux critères de sélection du poste, la CCBN publie un concours, selon le profil recherché, dans tous les journaux locaux (français et anglais), dans le site Internet du gouvernement du Canada ou encore à l'Université Laval de Québec.

Dans le passé, la CCBN a déjà recruté du personnel d'origine italienne, entre autres, et certains sont toujours à l'emploi de la CCBN.

9. Avancement :

Quelles initiatives votre institution a-t-elle lancées pendant l'exercice 2005-2006 afin de donner de l'avancement à des employés provenant de différentes origines ethnoculturelles?

La CCBN n'a pas lancé de nouvelles initiatives afin de donner de l'avancement à des employés provenant de différentes origines ethnoculturelles. Cependant, elle continue d'offrir, tel que prévu à la convention collective, les mêmes possibilités d'avancement à tout employé travaillant au sein de la CCBN, sans aucune discrimination, ni préjudice. Chacun profite équitablement des occasions d'emploi. Lors de l'avancement d'un employé à un poste, le candidat a droit à une période d'initiation et d'essai pour lui permettre de rencontrer et de satisfaire aux exigences normales de la tâche.

10. Maintien en poste :

Quelles initiatives votre institution a-t-elle entreprises pendant l'exercice 2005-2006 afin de maintenir en poste des employés provenant de différentes origines ethnoculturelles?

La CCBN n'a pas établi de nouvelles initiatives afin de maintenir en poste des employés provenant de différentes origines ethnoculturelles. Par contre, tel que mentionné à la convention collective, elle permet à tout employé qui le désire, la possibilité de se perfectionner dans le cadre de changements technologiques ou autres apportés par l'organisme.

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN 2005-2006

11. Formation sur la diversité et sensibilisation accrue au multiculturalisme :

Quelles initiatives votre institution a-t-elle lancées pendant l'exercice 2005-2006 afin de former ses employés sur les questions liées à la diversité et pour les sensibiliser au multiculturalisme?

Aucune nouvelle initiative n'a été lancée pendant l'exercice 2005-2006. La CCBN dispose d'une politique interdisant la violence, le harcèlement et l'intimidation sous toutes ses formes au sein de la CCBN incluant la procédure à suivre pour sa dénonciation.

12. Une culture qui soutient la diversité :

Quelles initiatives votre institution a-t-elle entreprises pendant l'exercice 2005-2006 afin de favoriser une culture organisationnelle qui soutient la diversité?

Dans le cas de la CCBN, aucune nouvelle initiative de cet ordre ne s'est avérée nécessaire.

13. Diversité au sein de votre institution :

Quels avantages votre institution tire-t-elle du fait d'avoir un effectif multiculturel?

Dans le cadre de la prestation de services, la CCBN bénéficie d'un certain nombre d'employés maîtrisant plus que les deux langues officielles, soit l'italien ou l'espagnol.

De plus, la CCBN présente une exposition diffusée dans 4 langues, soit en anglais, français, espagnol et japonais pour le bénéfice des usagers et visiteurs étrangers. De plus, le site historique de la tour Martello 1 informe les visiteurs dans les 4 mêmes langues.

Ainsi, les avantages se font sentir dans la qualité du service à la clientèle multiculturelle et au niveau de la satisfaction de celle-ci.

14. Autre :

Au cours de l'exercice 2005-2006, votre institution a-t-elle lancé d'autres initiatives liées à l'alinéa 3(2)a), *Chances égales dans les institutions fédérales*, mais ne s'inscrivant dans aucun des sous-sujets susmentionnés? Veuillez préciser.

Aucune

Alinéa 3(2)b) Renforcement des capacités

Toutes les institutions fédérales ont l'obligation de : « promouvoir des politiques, programmes et actions de nature à favoriser la contribution des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution du pays. »

15. Consultations :

Pendant l'exercice 2005-2006, quelles consultations votre institution a-t-elle menées avec les communautés ethnoculturelles afin de leur offrir de meilleurs services ainsi qu'à tous les Canadiens? Veuillez préciser la façon dont les consultations ont permis d'améliorer la prestation des services.

La CCBN n'a pas mené de consultation proprement dite. Toutefois, dans le cadre de certains travaux relatifs à des projets spécifiques, certaines firmes retenues étaient d'origine ethnoculturelle. Celles-ci ont été appelées à émettre leurs commentaires sur les projets spécifiques, mettant à contribution leur savoir faire et leur imagination dans le cadre de divers aménagements, notamment une exposition sur l'histoire du Canada et les grandes batailles présentée aux usagers et visiteurs provenant de différents coins dans le monde ainsi que lors de travaux d'aménagement effectués au jardin Jeanne d'Arc.

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE
MULTICULTURALISME CANADIEN 2005-2006**

16. Habiliter et faire participer les communautés :

Quelles mesures votre institution a-t-elle prises au cours de l'exercice 2005-2006 afin de permettre aux membres des communautés ethnoculturelles de participer à la société canadienne et d'y être pleinement représentés? Veuillez préciser la façon dont les mesures ont mené à une participation ou à une représentation accrue.

La CCBN contribue au développement social des Canadiens et des Canadiennes depuis plusieurs années en présentant des spectacles au kiosque Edwin-Bélanger sur les plaines d'Abraham. Ainsi, une variété très diversifiée et ethnoculturelle de groupes de musiciens et chanteurs performent durant la saison estivale pour le bénéfice des Canadiens et Canadiennes et visiteurs étrangers.

17. Services destinés aux nouveaux arrivants :

Pendant l'exercice 2005-2006, quel genre de services ou de programmes votre institution a-t-elle fournis aux nouveaux arrivants en vue de favoriser leur intégration à l'économie et à la société canadienne?

De par ses ressources, la CCBN ne peut œuvrer au niveau des arrivants à Québec. Cependant, de façon générale, tout le personnel engagé par la CCBN bénéficie d'une période de probation lui permettant d'acquérir et de maîtriser les nouvelles fonctions rattachées à son poste. Il est cependant important de rappeler que la CCBN ne dispose pas d'une grande variété de nouveaux candidats d'origine ethnoculturelle, étant donné que les candidatures proviennent de la grande région de Québec. En 2005-2006, les candidats étaient d'origine québécoise et francophone pour la majorité, à l'exception d'une seule personne qui ne possédait cependant pas les qualifications pour le poste.

18. Autre :

Au cours de l'exercice 2005-2006, votre institution a-t-elle lancé d'autres initiatives liées à l'alinéa 3(2)b), *Renforcement des capacités*, mais ne s'inscrivant dans aucun des sous-sujets susmentionnés? Veuillez préciser.

Non applicable

Alinéa 3(2)c) Accroître la compréhension et le respect de la diversité

Toutes les institutions fédérales doivent : « promouvoir des politiques, des programmes et des actions permettant au public de mieux comprendre et de respecter la diversité des membres de la société canadienne. »

19. Servir un public diversifié :

Quelles initiatives votre institution a-t-elle lancées pendant l'exercice 2005-2006 pour améliorer les services fédéraux aux groupes ethnoculturels?

La CCBN dessert une clientèle aux cultures diverses et attire des clients de partout dans le monde. Elle fournit un sondage d'opinion à tous les visiteurs afin d'obtenir leurs commentaires sur la qualité des services et leur satisfaction à cet égard.

Elle donne l'opportunité au personnel qualifié possédant une autre langue que les deux langues officielles, de répondre, si l'occasion se présente, à la clientèle dans une langue autre que l'anglais ou le français.

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN 2005-2006

Elle offre à ses visiteurs une exposition (Odyssée) et un site historique (tour Martello 1) dans 4 langues, soit le français, l'anglais, l'espagnol et le japonais.

20. *Célébrer le patrimoine culturel du Canada :*

Quelles initiatives votre institution a-t-elle entreprises pendant l'exercice 2005-2006 afin de célébrer le patrimoine culturel du Canada avec ses employés ou avec le grand public?

Pour la CCBN, il n'y a pas de nouvelles initiatives entreprises en 2005-2006. Il s'agit plutôt du maintien de la situation et des services établis, comme par exemple le maintien de la présentation de spectacles, pendant la période estivale, au kiosque Edwin-Bélanger.

Également, la CCBN prête à différentes organisations une partie du territoire du parc des Champs-de-Bataille, notamment le site des grands événements, lieu de rassemblement naturel pour tous les Canadiens et visiteurs étrangers. Elles y présentent une variété de spectacles dont certains d'artistes pouvant être de diverses communautés culturelles pour le bénéfice de tous, notamment lors de la Fête du Canada et du Festival d'été de Québec.

De plus, à l'occasion de la Fête du Canada, la CCBN offre gratuitement, ses attractions et expositions pour le bénéfice de tous les usagers et visiteurs du parc. Ils peuvent ainsi en apprendre davantage sur l'histoire du Canada et sur les batailles qui se sont déroulées sur les plaines d'Abraham.

Également, à l'année, la CCBN présente, à des groupes de jeunes et d'adultes des programmes éducatifs et divertissants, représentatifs de l'histoire du Canada et du lieu où s'est joué le sort de l'Amérique.

21. *Lutter contre le racisme et la discrimination :*

Quelles initiatives votre institution a-t-elle lancées pendant l'exercice 2005-2006 afin de lutter contre le racisme et la discrimination?

Aucune initiative n'a été lancée pendant l'exercice 2005-2006 afin de lutter contre le racisme et la discrimination. Aucune plainte à cet égard n'a été reçue à la CCBN. Une disposition visant à empêcher toute discrimination existe à la convention collective et ce principe est établi dans la politique de gestion des ressources humaines.

22. *Autre :*

Au cours de l'exercice 2005-2006, votre institution a-t-elle lancé d'autres initiatives liées à l'alinéa 3(2)c), *Accroître la compréhension et le respect de la diversité*, mais ne s'inscrivant dans aucun des sous-sujets susmentionnés? Veuillez préciser.

Aucune

Alinéa 3(2)d) Recherches et données qui appuient l'élaboration de pratiques, de politiques et de programmes fédéraux pertinents

« Toutes les institutions fédérales doivent recueillir des données statistiques permettant l'élaboration de politiques, de programmes et d'actions tenant dûment compte de la réalité multiculturelle du pays. »

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN 2005-2006

23. Collecte de l'information et financement des projets de recherche :

Pendant l'exercice 2005-2006, quelles recherches ayant une composante multiculturelle votre institution a-t-elle menées ou financées?

Certaines données statistiques ont été recueillies manuellement par le personnel de la CCBN afin de connaître la satisfaction de la clientèle en regard des services et des activités offerts aux usagers et visiteurs. Plus de 95 % ont déclaré être satisfaits et très satisfaits. Ce sondage mené à l'interne n'a pu démontré de manière significative l'origine des visiteurs Canadiens et étrangers.

La CCBN ne possède pas les ressources financières et humaines pour collecter l'information de façon précise.

Par ailleurs, certaines photos démontrant l'origine ethnoculturelle de certains visiteurs ont été recueillies.

24. Diffusion :

Au cours de l'exercice 2005-2006, comment ces données ont-elles été utilisées, par votre institution ou un autre groupe, pour mieux comprendre et servir les groupes ethnoculturels?

La CCBN a diffusé et publié, sans possibilité d'identification personnelle, dans ses dépliants publicitaires et promotionnels annonçant les services et activités offerts par la CCBN, quelques photos recueillies lors de la participation de visiteurs d'origine ethnoculturelle à certaines activités offertes par la CCBN.

25. Autre :

Au cours de l'exercice 2005-2006, votre institution a-t-elle lancé d'autres initiatives liées à l'alinéa 3(2)d), *Recherches et données qui appuient l'élaboration de pratiques, de politiques et de programmes fédéraux pertinents*, mais ne s'inscrivant dans aucun des sous-sujets susmentionnés? Veuillez préciser.

Non

Alinéa 3(2)e) Connaissances linguistiques et culturelles d'individus de toutes origines

Toutes les institutions fédérales doivent : « mettre à contribution, lorsqu'il convient, les connaissances linguistiques et culturelles d'individus de toutes origines. »

26. Maximiser les connaissances linguistiques des employés :

Quelles initiatives votre institution a-t-elle entreprises pendant l'exercice 2005-2006 pour miser sur la compréhension culturelle et les connaissances linguistiques des employés d'origines multiculturelles afin d'améliorer les fonctions de prise de décisions, d'améliorer la prestation des services ou d'augmenter les occasions d'affaires?

La CCBN n'a pas entrepris de nouvelles initiatives en 2005-2006 afin de miser sur la compréhension culturelle et les connaissances linguistiques des employés d'origine multiculturelle. Aucun besoin en ce sens ne s'est fait sentir, compte tenu des effectifs existants.

Pour le service au public, elle continue d'encourager et d'impliquer ses employés à l'amélioration de la prestation des services et à augmenter la satisfaction de la clientèle.

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA *LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN* 2005-2006

Partie IV : Pratiques exemplaires

27. En tenant compte de vos réponses aux questions précédentes, quelle pratique exemplaire aimeriez-vous mettre en évidence pour illustrer la façon dont votre institution a appliqué les principes de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* pendant l'exercice 2005-2006?

Pour la CCBN, la pratique la plus importante est sans contredit la présentation d'une série de spectacles « musique du monde » faisant valoir les cultures de diverses origines.

28. L'an dernier, nous vous demandions dans la lettre d'appel sollicitant votre présentation en vue de la production du rapport annuel 2004-2005 : « Quelles mesures votre organisation prendra-t-elle pour faire progresser la *Loi sur le multiculturalisme canadien* pendant l'exercice 2005-2006? » Parmi les initiatives mentionnées dans votre réponse l'an dernier, lesquelles avez-vous mises en œuvre en 2005-2006? Si vous en avez déjà fait mention dans votre présentation, veuillez préciser ici dans quelle partie. Veuillez donner plus de détails sur les nouvelles initiatives que vous n'avez pas encore mentionnées dans cette présentation.

La CCBN a poursuivi toutes les actions déjà entreprises et les maintient au fil des ans. Elle a amélioré le processus de prise de statistiques, mais des améliorations sont encore nécessaires.

29. Quelles initiatives précises votre institution lancera-t-elle au cours de l'exercice 2006-2007 afin de continuer à appliquer la *Loi sur le multiculturalisme canadien*? (Veuillez retenir que vous en rendrez compte lors de l'élaboration du rapport annuel 2006-2007.)

- **Améliorer le processus de prise de statistiques pour connaître la provenance des visiteurs – communautés culturelles**
- **Formation du personnel d'accueil à la réalité multiculturelle du Canada**